Conservation des ressources de pêche: stocks de cabillaud et de merlu dans les eaux communautaires et adjacentes

2001/2190(COS) - 17/01/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ian HUDGHTON (Verts/ALE, UK) sur la reconstitution des stocks de cabillaud et de merlu dans les eaux communautaires et adjacentes, le Parlement européen demande que la limitation des efforts s'appuient sur des avis scientifiques sûrs. Il demande que la Commission veille, lors de l'élaboration des plans de reconstitution à long terme, à ce que toutes les parties participent au processus de planifcation et de décision. Pour l'essentiel, le Parlement appelle la Commission à assouplir sa position vu les énormes sacrifices que les mesures envisagées entraîneront pour les pêcheurs. Il demande par conséquent que soit réexaminé le délai de 5 ans prévu par la Commission pour les plans de reconstitution et de l'allonger à 7 ans, afin que les mesures puissent effectivement être mises en oeuvre mais plus lentement. Il appelle la Commission à assortir ses propositions d'une stratégie socio-économique adaptée pour le secteur et à garantir le financement correct et équitable des plans d'immobilisation afin d'assurer la disponibilité de moyens suffisants dans la l'application des mesures communautaires. Le Parlement souligne également les dégâts causés par les navires de petite taille qui ont l'habitude de pêcher dans les zones d'élevage et d'alevinage. En conséquence, il ne faut pas automatiquement pénaliser les grands navires au détriment des petits bateaux qui peuvent aussi avoir des habitudes de pêche néfaste.